

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONVENTION TRIPARTITE D'APPLICATION ENTRE
L'ETAT, LA COLLECTIVITE DE CORSE ET L'UNIVERSITE
DE CORSE POUR LA PERIODE 2018-2022 ET RELATIVE A
L'OFFRE DE FORMATION SUPERIEURE POUR LA
PERIODE 2018-2022**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

A sa réouverture en 1981, en plein Riacquistu, l'Università di Corsica a dû relever un véritable défi, alors qu'à cette époque nombreux étaient ceux qui pensaient qu'elle ne survivrait pas plus de deux ou trois ans. Elle a su s'inscrire de manière durable dans le paysage universitaire international et être reconnue par ses pairs.

Ce sont plus de 56 nationalités différentes qui se côtoient aujourd'hui sur le campus universitaire. Elle s'est affirmée comme un pivot essentiel pour l'émancipation de la jeunesse corse.

L'Università di Corsica est aussi partie prenante des réflexions qui traversent notre société.

Ne pourrait-on pas citer ici quelques axes de recherche de l'UCPP :

- La valorisation de notre patrimoine naturel au service d'un développement économique durable et respectueux de l'environnement ;
- La prévention des risques naturels
- La valorisation des savoirs et des savoir-faire au service d'un nouveau dynamisme agricole
- Les énergies du futur
- L'ESS et l'économie au cœur de la cohésion sociale
- L'identité, la culture et la patrimonialisation
- Le numérique au service du développement des territoires

Le lien fort de notre collectivité avec l'Université tient notamment à ce dernier point ; le soutien apporté, tant en matière de constructions, ambitieuses et exemplaires, qu'en matière d'appui aux plateformes de recherche, essentielles et audacieuses, permet de considérer l'université comme un élément structurant et un outil stratégique pour l'ensemble du territoire. À l'aube de ses 40 ans, une nouvelle phase s'ouvre que nous accompagnons fortement.

En effet, dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Collectivité de Corse est chargée d'établir et de voter la carte des formations et de la recherche, mais également de financer la construction, l'équipement et l'entretien des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en Corse.

A travers la convention-cadre signée en 2004, le cadre conventionnel liant notre collectivité, l'Etat et l'Université a permis à celle-ci de construire un référentiel normatif original et innovant, de s'inscrire dans la pluri annualité et de se projeter ainsi dans un mode de fonctionnement plus efficient. Cette mise hors norme lui permet également de s'approprier les stratégies territoriales et offre un cadre de

négociation plus adapté entre les parties prenantes.

La convention d'application 2018-2022 constitue une réponse pragmatique des trois partenaires afin d'assumer pleinement leurs compétences et de conjuguer la nécessaire prise en compte des spécificités de la Corse et des enjeux internationaux d'évolution du paysage universitaire.

Si elle est ainsi la quatrième convention de ce type, elle marque néanmoins une évolution nette de notre engagement en la matière, car nous considérons l'université comme un enjeu stratégique. Nous savons que les pays qui ont investi dans l'enseignement supérieur et la recherche ont eu en effet un net retour sur investissement. Il ne s'agit pas ici d'aborder uniquement les retombées économiques mais bien le retour sur investissement s'agissant du capital humain.

Un autre volet concernant la vie étudiante nous a mobilisé ces derniers mois, nous avons agi dans le domaine social. En effet, le schéma d'aide à la vie étudiante, est en cours de refonte et aboutira à un outil au plus près des besoins et des préoccupations de cette population ; il accompagnera ainsi la réussite étudiante dans l'île en s'articulant au mieux avec l'ensemble des acteurs du soutien à la jeunesse. Il encouragera également la mobilité internationale qui est axe fort développé par l'Université dans le cadre de cette nouvelle convention et que nous voulons soutenir fortement. Nous avons également, mené avec l'université, le travail d'élaboration du Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SESRI) en 2017 permettant de définir les axes stratégiques qui pour certains sont retranscrits dans la carte des formations, notamment ceux liés au développement de secteurs stratégiques pour notre île.

La récente évaluation du Haut Conseil de l'évaluation, de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), met l'accent sur la dynamique de réponse aux enjeux et sur la volonté d'ouverture à l'international. L'identité de l'Université est également sous-tendue par le travail constant en faveur de la langue corse, travail que nous soutenons, avec comme axe fort le Grand Plan de Formations en langue corse (GPFLC). L'action dans ce domaine sera développée, en concordance avec le plan Lingua 2020 de la Collectivité de Corse, au travers d'un triptyque favorisant l'émergence d'une langue corse polynomique, pratique et commune et la mise en place d'outils structurants. Il nous faut dans ce domaine garantir l'émergence d'une société bilingue et la mise en œuvre d'une coofficialité de fait.

La dynamique actuellement à l'œuvre doit être accompagnée et l'ambition de la CdC dans le domaine du savoir est un objet à part entière, en fonctionnement comme en investissement ; il s'agit ici de soutenir et de promouvoir notre bien commun, vecteur fondamental de perspectives de développement.

L'université, quant à elle, assume ainsi sa responsabilité sociétale de manière à répondre aux nouveaux besoins du territoire et à renforcer ses capacités d'innovation, en conformité avec les orientations intégrées dans les schémas régionaux SESRI, S3 et SRDE2I (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation) : ainsi, un Cluster des arts, sciences et techniques liés au cadre de vie et un projet d'école d'architecture (avec la création effective du D.U.), sont à l'étude et développés dans la présente convention.

La CdC est d'autant plus convaincue par le projet global qu'il fait montre d'une réelle

adéquation entre les partenaires au bénéfice des étudiants, des chercheurs, mais aussi de l'ensemble du territoire ; à titre d'exemple, la stratégie territoriale pour le développement de la filière forêt-bois, en application de la délibération de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 2016, veut fédérer les acteurs de la recherche et les professionnels. Un parcours de formation adapté au développement de la filière forêt-bois sera ainsi proposé par l'académie dédiée.

Notre Collectivité propose ici un nouveau projet de convention tripartite marquant son ambition en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, en application de la loi du 22 janvier 2002 sur la Corse.

La précédente convention, signée le 1^{er} décembre 2014, s'inscrivait dans un contexte de réformes induit par la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche de 2013. Elle s'attachait à fixer trois objectifs stratégiques : d'une part, consolider les socles scientifiques et amplifier leur dimension internationale ; d'autre part, affirmer la mission de responsabilité sociétale et territoriale de l'Université ; enfin, mettre en œuvre une stratégie patrimoniale actualisée, innovante et sécurisée. Sur la base d'un bilan d'actions largement conforme aux engagements pris en 2014, la convention 2018-2022 permet désormais d'envisager une nouvelle dynamique pour la prochaine décennie, à l'aune des pistes dessinées plus globalement par la future loi de programmation pour la Recherche qui engage à développer des visées à moyen et long terme, de façon ambitieuse et en ayant conscience de la concurrence internationale.

Si le SESRI, adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en octobre 2017, fixe les orientations stratégiques de la Collectivité en la matière à l'horizon 2022 avec la volonté réaffirmée de positionner l'Université de Corse au centre du dispositif d'innovation, la nouvelle période de contractualisation engage l'Université à répondre aux mutations en cours et aux évolutions annoncées dans l'Enseignement Supérieur et la recherche, tout en tenant compte des problématiques sociétales universelles et des besoins plus spécifiques de développement du territoire insulaire.

Par ce biais il s'agit pour la Collectivité de Corse d'accompagner l'université dans une nouvelle phase autour des trois axes clé contenus dans la convention :

- promouvoir la réussite et l'insertion en capitalisant sur l'accréditation de l'offre de formation et en favorisant la transversalité et l'interdisciplinarité,
- développer de nouveaux objets scientifiques et de nouvelles alliances,
- assumer notre responsabilité sociétale pour répondre aux nouveaux besoins du territoire et renforcer ses capacités d'innovation.

De nombreux projets découlent de ces axes. S'ils sont détaillés dans la convention ci-après, nous pouvons faire ici, quelques focus. Par exemple pour le renforcement quantitatif et qualitatif des ressources humaines exerçant des fonctions d'encadrement sur l'île, identifié comme un objectif prioritaire des institutions. Compte-tenu de la singularité institutionnelle de la Corse, et de la politique de coopération, notamment euro-méditerranéenne et inter-insulaire, menée par la Collectivité de Corse, un projet novateur de formation en affaires publiques affichant la nécessité d'une connaissance plus affinée de l'environnement institutionnel et juridique sera porté par l'université. Il s'agit, concrètement, et à titre principal, d'apporter à la construction de nos collectivités le soutien de cadres en phase avec nos spécificités.

Autre exemple : un projet au croisement des investissements immobiliers et pédagogiques sera développé par l'ESPE sur Aiacciu avec un espace d'immersion linguistique dédié à la culture corse au sein du centre de transfert didactique. Cet espace au cœur d'Aiacciu permettra de renforcer le développement de la formation continue sur l'ensemble de l'île, en même temps que la formation initiale se voit accompagnée sur différents projets à Corti. La dimension urbaine de cette implantation revêt également un intérêt pour le développement de la langue corse.

Un autre projet, à Corti sur le site Padoue (le cluster des arts et l'école d'architecture évoqués plus haut), permettra également de renforcer la destination artistique et culturelle de la haute ville à côté du Musée et du FRAC, tout en ouvrant de nouveaux espaces à l'université.

De plus, l'accompagnement de Stella Mare dans sa logique de transfert de connaissance vers la société sera renforcé, ainsi qu'à Vignola. Le soutien aux projets portés par les plateformes de recherche est en enjeu fort, car celles-ci portent sur la gestion des ressources halieutiques et énergétiques.

Enfin, l'Université, qui a su développer des liens privilégiés avec le monde économique, les diverses filières et les entreprises, moteurs de croissance et d'emploi, participe à l'identification des besoins du territoire et contribue à la dynamique d'un écosystème de l'innovation en Corse ainsi qu'à la politique d'internationalisation. Ainsi, avec 40 790 000 € en fonctionnement et 21 930 000 € d'investissement, la Collectivité de Corse déploie des moyens considérables qui attestent par l'effort consenti du soutien indéfectible qu'elle apporte à l'acteur principal de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur le territoire. A cela doivent s'ajouter, pour mémoire, les crédits - régionaux et communautaires - alloués aux projets de recherche ainsi que les dotations destinées aux doctorants et post doctorants.

Il s'agit, comme souligné précédemment, d'un dispositif financier hors norme qui vise à soutenir très fortement l'Université de Corse.

Pour conclure, et pour résumer, les trois parties ont souhaité préserver l'équilibre entre la poursuite de sécurisation des actions structurantes engagées précédemment et la nécessité d'effectuer un nouveau saut qualitatif en renforçant tous les vecteurs de créativité et ses partenariats et les dispositifs collaboratifs.

Pour réussir le nécessaire pari de l'attractivité et de la visibilité dans un système de l'enseignement supérieur et de la recherche désormais mondialisé, l'établissement visera ainsi à promouvoir une politique plus marquée d'internationalisation de ses missions et à renforcer au moyen d'expérimentations nouvelles, ambitieuses et soutenables, son identité scientifique.

Pour ce faire, nous participons à mettre résolument l'Université en capacité de réaliser ces objectifs ambitieux notamment par l'augmentation de l'engagement budgétaire. En tout état de cause, nous avons taché d'apporter une plus grande visibilité, en partenariat avec l'université, aux différents financements, par une redéfinition de la matrice et l'intégration des MCO (maintien en condition opérationnelle).

La présente convention précisera les orientations, objectifs et actions prioritaires, à travers les 3 axes du projet d'établissement de l'Université de Corse :

- AXE 1 : Promouvoir la réussite et l'insertion en capitalisant sur l'accréditation de l'offre de formation et en favorisant la transversalité et l'interdisciplinarité ;
- AXE 2 : Développer de nouveaux objets scientifiques et de nouvelles alliances ;
- AXE 3 : Assumer notre responsabilité sociétale pour répondre aux nouveaux besoins du territoire et renforcer ses capacités d'innovation.

Pièces jointes :

- Une annexe financière des moyens attribués, Annexe 1.
- La liste des opérations immobilières programmées, Annexe 2.
- Le bilan de la convention d'application tripartite 2013-2017, Annexe 3.
- Les projets opérationnels de la convention d'application tripartite 2018-2022, Annexe 4
- Les indicateurs de suivi, Annexe 5.
- L'offre de formation 2018-2022, Annexe 6.
- Le calendrier de versement des dotations globales de fonctionnement et d'investissement 2018-2022, Annexe 7.

Je vous propose donc :

- d'adopter la convention tripartite d'application entre l'État, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2018-2022 ainsi que l'offre de formation habilitée pour la période 2018-2022
- d'approuver la carte des formations et de la Recherche
- de m'autoriser à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.